



**Comment déclarer mon
chiffre d'affaires et payer
mes cotisations sur
www.autoentrepreneur.urssaf.fr**

S'informer sur le statut

Créer mon auto-entreprise

Gérer mon auto-entreprise

Une question ?

ex. : demander l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...



S'INFORMER sur le statut

Toutes les informations essentielles pour comprendre le statut auto-entrepreneur



CRÉER mon auto-entreprise

Une inscription simplifiée pour devenir auto-entrepreneur en quelques clics



GÉRER mon auto-entreprise

Un espace personnel dédié pour gérer, modifier ou cesser votre activité en toute simplicité

Les dernières actualités



Salon des entrepreneurs de Nantes les 21 et 22 novembre 2018

14 novembre 2018

Créateurs, indépendants, startups, dirigeants de TPE/PME-ETI, repreneurs...

Le plus grand rassemblement d'entrepreneurs ...

Lire la suite



Créez votre compte en ligne

Bénéficiez en quelques clics de tous vos services en ligne

Bénéficiez des services offerts par votre portail

19 octobre 2018

Vous êtes auto-entrepreneur et ne disposez pas encore de compte en ligne ? Créez-vous sans plus tarder un compte sur www.autoentrepreneur.fr

Lire la suite



Une application mobile au service des auto-entrepreneurs

02 octobre 2018

Découvrez l'application mobile « AutoEntrepreneur Urssaf », le nouveau service proposé par les Urssaf et la Sécurité sociale ...

Lire la suite



[Voir toutes les actualités](#)

Comment faire pour...



Utiliser l'application mobile AutoEntrepreneur Urssaf



Modifier ou cesser mon activité



Déclarer et payer mes cotisations



Rédiger une facture



Télécharger mon relevé de situation



Demander l'Accre

[Voir toutes les fiches pratiques](#)

Si vous possédez déjà un compte en ligne sur le nouveau site Autoentrepreneur ou sur l'application mobile : dans la rubrique «J'ai déjà un compte, saisissez vos identifiants numéro de sécurité sociale OU adresse courriel et votre mot de passe pour vous connecter.

J'ai déjà un compte

Vous avez créé un compte sur ce nouveau site ou utilisez l'application mobile ?

Courriel / N° de Sécurité sociale (13 chiffres)

Indiquez ici votre numéro de Sécurité Sociale (13 chiffres)

Mot de passe

Indiquez ici votre mot de passe

> Mot de passe oublié ?

Me connecter

Je n'ai pas encore de compte

Créez votre compte en quelques clics et bénéficiez de services en ligne dédiés.

Siret

N° de Sécurité sociale (13 chiffres)

Continuer

OU

Vous aviez l'habitude de vous identifier avec votre Siret, nom, prénom et

 Me connecter avec Net-Entreprises.fr

Si vous n'avez pas encore de compte vous devez le créer pour pouvoir accéder à votre espace déclaratif. Vous recevrez ensuite un courriel de confirmation de votre inscription avec un mot de passe provisoire que vous devrez personnaliser à la première connexion.

Je ne suis pas encore auto-entrepreneur

Je deviens auto-entrepreneur

S'informer sur le statut

Créer mon auto-entreprise

Gérer mon auto-entreprise

Une question ?

ex. : demander l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...



S'INFORMER
sur le statut

Toutes les informations essentielles pour comprendre le statut auto-entrepreneur



CRÉER
mon auto-entreprise

Une inscription simplifiée pour devenir auto-entrepreneur en quelques clics



GÉRER
mon auto-entreprise

Un espace personnel dédié pour gérer, modifier ou cesser votre activité en toute simplicité

Une fois connecté vous arrivez directement sur la déclaration de chiffre d'affaires (mensuelle ou trimestrielle en fonction de la périodicité de votre compte).

Rubrique "Télédéclaration en cours" : Vous retrouvez dans cette rubrique la déclaration de chiffre d'affaires du mois ou trimestre à effectuer.

S'informer sur le statut

Créer mon auto-entreprise

Gérer mon auto-entreprise

Une question ?

ex. : souscrire à l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...



DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié

Octobre 2018

Déclaration trimestrielle si la périodicité de votre compte est trimestrielle.

Echéance du 30 novembre 2018

Veuillez saisir ci-dessous les éléments de la déclaration.

Vous pouvez indiquer également le montant de la déduction dont vous bénéficiez, si un crédit vous a été notifié à la suite de vos déclarations précédentes.

Le montant à payer sera ensuite automatiquement calculé et reporté dans la partie télépaiement.

Indiquez ici votre chiffre d'affaires encaissé durant le mois ou trimestre concerné en fonction de sa nature (Ventes ou prestations).

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Vous bénéficiez de l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRE) au titre de la 1^{ère} année.

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises		<input type="text" value="0"/>	€
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales		<input type="text" value="0"/>	€
Chiffre d'affaires des autres prestations de services		<input type="text" value="0"/>	€

Montant à payer

Cotisations et contribution			
052 - VENTES DE MARCHANDISES ACCRE	3.20%		0 €
053 - PRESTATIONS DE SERVICES COMMERCIALES OU ARTISANALES ACCRE	5.50%		0 €
782 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE ACCRE	5.50%		0 €
572 - FORMATION PROF. OBLIGATOIRE	0.30%		0 €
		(+)	0 €
Déduction éventuelle	<input type="text" value="0"/>	(-)	0 €
Montant à payer		(=)	0 €

Paiement par

Télépaiement

Carte bancaire

Choix du moyen de paiement

Valider la télédéclaration

Déconnexion >

Télédéclaration en cours

Octobre 2018

Septembre 2018

Août 2018

Historique des télédéclarations

Mes moyens de paiements

Mes exigibilités

Modifier mon mot de passe

Mes actualités

Retour vers l'accueil

Payer vos cotisations par télépaiement

S'informer sur le statut

Créer mon auto-entreprise

Gérer mon auto-entreprise

... Une question ?

ex. : souscrire à l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...



DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié

Octobre 2018

Echéance du 30 novembre 2018

Veillez saisir ci-dessous les éléments de la déclaration.

Vous pouvez indiquer également le montant de la déduction dont vous bénéficiez, si un crédit vous a été notifié à la suite de vos déclarations précédentes.

Le montant à payer sera ensuite automatiquement calculé et reporté dans la partie télépaiement.

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Vous bénéficiez de l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRE) au titre de la 1^{ère} année.

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	<input type="text" value="1000"/>	€
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	<input type="text" value="5000"/>	€
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	<input type="text" value="0"/>	€

Montant à payer

Cotisations et contribution		
052 - VENTES DE MARCHANDISES ACCRE	3.20%	32 €
053 - PRESTATIONS DE SERVICES COMMERCIALES OU ARTISANALES ACCRE	5.50%	275 €
782 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE ACCRE	5.50%	0 €
572 - FORMATION PROF. OBLIGATOIRE	0.30%	18 €
	(+)	325 €
Déduction éventuelle	(-)	<input type="text" value="0"/> €
Montant à payer	(=)	325 €

Paiement par



Télépaiement



Carte bancaire

Le télépaiement vous offre :

- La tranquillité : plus de chèque à établir, vous évitez ainsi les frais et les aléas postaux.
- La souplesse : vous restez maître du montant à payer. Celui-ci est modifiable jusqu'à la présentation du prélèvement.
- Un gain de trésorerie : le télépaiement vous permet de valider un ordre de paiement qui sera présenté en banque uniquement à la date de l'échéance.
- Pour adhérer à ce service, il vous suffit juste de renseigner votre compte bancaire puis valider le mandat en ligne.

[Indiquer un compte bancaire](#)

[Valider la télédéclaration](#)

[Déconnexion >](#)



DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié
Octobre 2018

Echéance du 30 novembre 2018

Veillez saisir ci-dessous les éléments de la déclaration.

Vous pouvez indiquer également le montant de la déduction dont vous bénéficiez, si un crédit vous a été notifié à la suite de vos déclarations précédentes.

Le montant à payer sera ensuite automatiquement calculé et reporté dans la partie télépaiement.

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Vous bénéficiez de l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRE) au titre de la 1^{ère} année.

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	<input type="text" value="1000"/>	€
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	<input type="text" value="5000"/>	€
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	<input type="text" value="0"/>	€

Montant à payer

Cotisations et contribution		
052 - VENTES DE MARCHANDISES ACCRE	3.20%	32 €
053 - PRESTATIONS DE SERVICES COMMERCIALES OU ARTISANALES ACCRE	5.50%	275 €
782 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE ACCRE		0 €
572 - FORMATION PROF. OBLIGATOIRE		18 €
		325 €
Déduction éventuelle		<input type="text" value="0"/>
Montant à payer		325 €

Paiement par

Télépaiement

Le télépaiement vous offre :

- La tranquillité : plus de chèque à établir, vous êtes tranquille.
- La souplesse : vous restez maître du montant.
- Un gain de trésorerie : le télépaiement vous permet de payer uniquement à la date de l'échéance.
- Pour adhérer à ce service, il vous suffit juste de renseigner votre compte bancaire puis valider le mandat en ligne.

Ajouter un compte bancaire

Coordonnées de votre compte

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN
(International Bank Account Number)

Code International d'identification de votre banque

BIC (Bank Identifier Code)

Saisissez ici votre RIB puis cliquez sur "Ajouter le compte bancaire" (enregistrement de 3 RIB maximum). **Important** : Après l'ajout du compte bancaire, vous devez impérativement revenir sur la déclaration afin de positionner le montant du télépaiement pour valider la déclaration et le télépaiement.

Payer vos cotisations par télépaiement

S'informer sur le statut

Créer mon auto-entreprise

Gérer mon auto-entreprise

Une question ?

ex. : souscrire à l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...



DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié
Octobre 2018

Déclaration en cours

Octobre 2018

Septembre 2018

Août 2018

Historique des Déclarations

Mes moyens de paiement

Mes exigibilités

Modifier mon mot de passe

Mes actualités

Retour vers l'accueil

Accusé réception de votre déclaration

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Vous bénéficiez de l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRE) au titre de la 1^{ère} année.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Vous avez la possibilité d'effectuer des déclarations rectificatives.

Numéro d'accusé de réception	D06E505053
Millésime de la déclaration	Octobre 2018
Date et heure d'échéance	le 30/11/2018 à 12:00
Date et heure de la déclaration	le 09/11/2018 à 10:20
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	
SIRET de la personne	

Pour modifier la déclaration enregistrée (modification possible jusqu'au jour de l'exigibilité 12h).

Imprimer

Modifier

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	<input type="text" value="1000"/>	€
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	<input type="text" value="5000"/>	€
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	<input type="text" value="0"/>	€

Montant à payer

Cotisations et contribution		
052 - VENTES DE MARCHANDISES ACCRE	3.20%	32 €
053 - PRESTATIONS DE SERVICES COMMERCIALES OU ARTISANALES ACCRE	5.50%	275 €
782 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE ACCRE	5.50%	0 €
572 - FORMATION PROF. OBLIGATOIRE	0.30%	18 €
	(+)	325 €
Déduction éventuelle	(-)	<input type="text" value="0"/>

Télépaiement

BANQUE DE FRANCE	IBAN :	< +	325€
BIC : XXXXXXXXXXXX		< -	325€
Montant du télépaiement			

Déconnexion >

Accusé réception de votre télépaiement



DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié
Octobre 2018

Echéance du 30 novembre 2018

Veillez saisir ci-dessous les éléments de la déclaration.

Vous pouvez indiquer également le montant de la déduction dont vous bénéficiez, si un crédit vous a été notifié à la suite de vos déclarations précédentes.

Le montant à payer sera ensuite automatiquement calculé et reporté dans la partie télépaiement.

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Vous bénéficiez de l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRE) au titre de la 1^{ère} année.

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	<input type="text" value="1000"/>	€
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	<input type="text" value="5000"/>	€
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	<input type="text" value="0"/>	€

Montant à payer

Cotisations et contribution		
052 - VENTES DE MARCHANDISES ACCRE	3.20%	32 €
053 - PRESTATIONS DE SERVICES COMMERCIALES OU ARTISANALES ACCRE	5.50%	275 €
782 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE ACCRE	5.50%	0 €
572 - FORMATION PROF. OBLIGATOIRE	0.30%	18 €
	(+)	325 €
Déduction éventuelle	(-)	<input type="text" value="0"/> €
Montant à payer	(=)	325 €

Paiement par



Télépaiement



Carte bancaire

Sélectionnez ici le moyen de paiement « Carte bancaire ».

Enregistrer votre déclaration et vous pourrez poursuivre par le paiement par carte bancaire.

Valider la télédéclaration

Déconnexion >



Télédéclaration en cours

Octobre 2018

Septembre 2018

Août 2018

Historique des télédéclarations

Mes moyens de paiements

Mes exigibilités

Modifier mon mot de passe

Mes actualités

Retour vers l'accueil

DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié

Accusé de réception

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Vous bénéficiez de l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRE) au titre de la 1^{ère} année.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Vous avez la possibilité d'effectuer des déclarations rectificatives.

Numéro d'accusé de réception	D087388664
Millésime de la déclaration	Octobre 2018
Date et heure d'échéance	le 30/11/2018 à 12:00
Date et heure de la déclaration	le 23/11/2018 à 14:03
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	
SIRET de la personne	

Imprimer

Modifier

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	1.000 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	5.000 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

Montant à payer

Cotisations et contribution			
052 - VENTES DE MARCHANDISES ACCRE	3.20%		32 €
053 - PRESTATIONS DE SERVICES COMMERCIALES OU ARTISANALES ACCRE	5.50%		275 €
782 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE ACCRE	5.50%		0 €
572 - FORMATION PROF. OBLIGATOIRE	0.30%		18 €
		(+)	325 €
Déduction éventuelle		(-)	0 €
Montant à payer		(=)	325 €



Montant à payer

325 €

Montant restant à payer

325 €



Valider le paiement



Validez ici le paiement par carte bancaire pour accéder au service « PAYZEN » pour finaliser le paiement.

Déconnexion >

Payer vos cotisations par carte bancaire

S'informer sur le statut

Créer mon auto-entreprise

Gérer mon auto-entreprise

Une question ?

ex. : souscrire à l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...



DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié
Octobre 2018

Accusé réception de votre déclaration

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Vous bénéficiez de l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRE) au titre de la 1^{ère} année.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Vous avez la possibilité d'effectuer des déclarations rectificatives.

Numéro d'accusé de réception	D06E505053
Millésime de la déclaration	Octobre 2018
Date et heure d'échéance	le 30/11/2018 à 12:00
Date et heure de la déclaration	le 09/11/2018 à 10:20
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	
SIRET de la personne	

Pour modifier la déclaration enregistrée (modification possible jusqu'au jour de l'exigibilité 12h).

Imprimer

Modifier

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	<input type="text" value="1000"/>	€
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	<input type="text" value="5000"/>	€
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	<input type="text" value="0"/>	€

Montant à payer

Cotisations et contribution		
052 - VENTES DE MARCHANDISES ACCRE	3.20%	32 €
053 - PRESTATIONS DE SERVICES COMMERCIALES OU ARTISANALES ACCRE	5.50%	275 €
782 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE ACCRE	5.50%	0 €
572 - FORMATION PROF. OBLIGATOIRE	0.30%	18 €
	(+)	325 €
Déduction éventuelle	(-)	<input type="text" value="0"/>
Montant à payer	(=)	325 €

VISA - 497010XXXXXX0003 validés le 24/01/2018 à 10:38	(-)	325€
---	-----	------

Déconnexion >

Accusé réception de votre paiement par carte

Ce qu'il faut retenir concernant les moyens de paiement offerts aux Autoentrepreneurs

Le télépaiement :

Pour adhérer au télépaiement nous vous invitons renseigner vos coordonnées bancaires à la fin de votre déclaration.

Une fois enregistré et validé, le mandat de télépaiement (format CORE) ne nécessite aucune action de votre part auprès de votre organisme bancaire ni auprès de l'Urssaf.

Le télépaiement vous offre :

-La tranquillité : plus de chèque à établir, vous évitez ainsi les frais et les aléas postaux.

-La souplesse : vous restez maître du montant à payer. Celui-ci est modifiable comme la déclaration jusqu'au jour de l'échéance 12h00.

- Un gain de trésorerie : le télépaiement vous permet de valider un ordre de paiement qui sera présenté en banque uniquement à la date de l'échéance.

-Vous pouvez enregistrer jusqu'à 3 mandats de télépaiement et ainsi si besoin aisément choisir le compte bancaire sur lequel vous souhaitez payer vos cotisations.

Le télépaiement est un moyen de paiement exclusif. Une fois mis en place vous n'aurez plus accès au paiement par carte bancaire.

La carte bancaire :

Le site vous offre la possibilité de payer vos cotisations sociales par carte bancaire de façon simple et sécurisée selon les normes en vigueur.

Important : Contrairement au télépaiement, en cas de paiement par carte bancaire le montant sera prélevé sur votre compte selon le fonctionnement habituel de votre carte bancaire (en débit immédiat ou différé).

Les fonctionnalités de votre compte en ligne

Menu
profil Autoentrepreneurs en Professions Libérales
dépendants de la CIPAV



Télédéclaration en cours
3ème Trim 2018

Historique des télédéclarations

Mes moyens de paiements

Mes exigibilités

Modifier mon mot de passe

Ma situation de compte

Echanges avec mon Urssaf

Mes actualités

Retour vers l'accueil

Menu
profil Autoentrepreneurs Artisans/Commerçants
et autres activités dépendants de la Sécurité
sociale des indépendants



Télédéclaration en cours
Octobre 2018
Septembre 2018
Août 2018

Historique des télédéclarations

Mes moyens de paiements

Mes exigibilités

Modifier mon mot de passe

Mes actualités

Retour vers l'accueil

Bon à savoir : Les services offerts par le compte en ligne varient en fonction de votre activité :

-Autoentrepreneurs en Profession Libérale dépendants de la CIPAV : l'intégralité de votre compte en ligne se trouve sur le site www.autoentrepreneur.urssaf.fr.

-Autoentrepreneurs Artisans/Commerçants et autres activités dépendants de la Sécurité sociale des indépendants : Le site www.autoentrepreneur.urssaf.fr vous permet de déclarer votre chiffre d'affaires et payer vos cotisations, consulter vos déclarations faites en ligne.
Pour accéder à l'ensemble des informations de votre compte en ligne vous devez vous connecter sur le site www.secu.independants.fr.

A retenir : En 2019 tous les Autoentrepreneurs auront accès à l'ensemble des fonctionnalités de leur compte en ligne sur le site www.autoentrepreneur.urssaf.fr.

Les fonctionnalités de votre compte en ligne

Rubrique : Télédéclaration en cours

Télédéclaration en cours
3ème Trim 2018
Historique des télédéclarations

Télédéclaration en cours
Octobre 2018
Septembre 2018
Août 2018

Cet onglet regroupe les déclarations de chiffre d'affaires à effectuer. Elles sont accessibles au début du mois (mensuels) ou trimestre (trimestriels) qui suit la période concernée.
A retenir : Vos déclarations restent affichées dans cette rubrique 2 mois après avoir été effectuées. Passé ce délai elles basculent dans l'onglet "Historique des télédéclarations".

Historique des télédéclarations
2ème Trim. 2018
1er Trim. 2018
4ème Trim. 2017
3ème Trim. 2017
2ème Trim. 2017
1er Trim. 2017
4ème Trim. 2016
3ème Trim. 2016
2ème Trim. 2016
1er Trim. 2016
4ème Trim. 2015
3ème Trim. 2015
2ème Trim. 2015
1er Trim. 2015
4ème Trim. 2014

Historique des télédéclarations
Juillet 2018
Mai 2018
Avril 2018

La rubrique "Historique des télédéclarations" contient uniquement les déclarations effectuées en ligne. Les déclarations faites au format papier ne sont pas accessibles en ligne.

Les fonctionnalités de votre compte en ligne

Le Menu du compte en ligne

Professions Libérales dépendants de la CIPAV



- Téledéclaration en cours
3ème Trim 2018
- Historique des télédéclarations
- Mes moyens de paiements
- Mes exigibilités
- Modifier mon mot de passe
- Ma situation de compte
- Echanges avec mon Urssaf
- Mes actualités
- Retour vers l'accueil

Permet de gérer vos mandats de télépaiements (valider, révoquer vos mandats).

Permet de connaître les dates auxquelles vous devez déclarer votre chiffre d'affaires et payer vos cotisations.

Permet à tout moment de modifier votre mot de passe (8 caractères alphanumériques sans caractères spéciaux).

Permet d'accéder aux détails comptables du compte en ligne.

Permet d'accéder à votre messagerie, vos attestations, ect..

Permet de prendre connaissance des actualités importantes diffusées par l'Urssaf

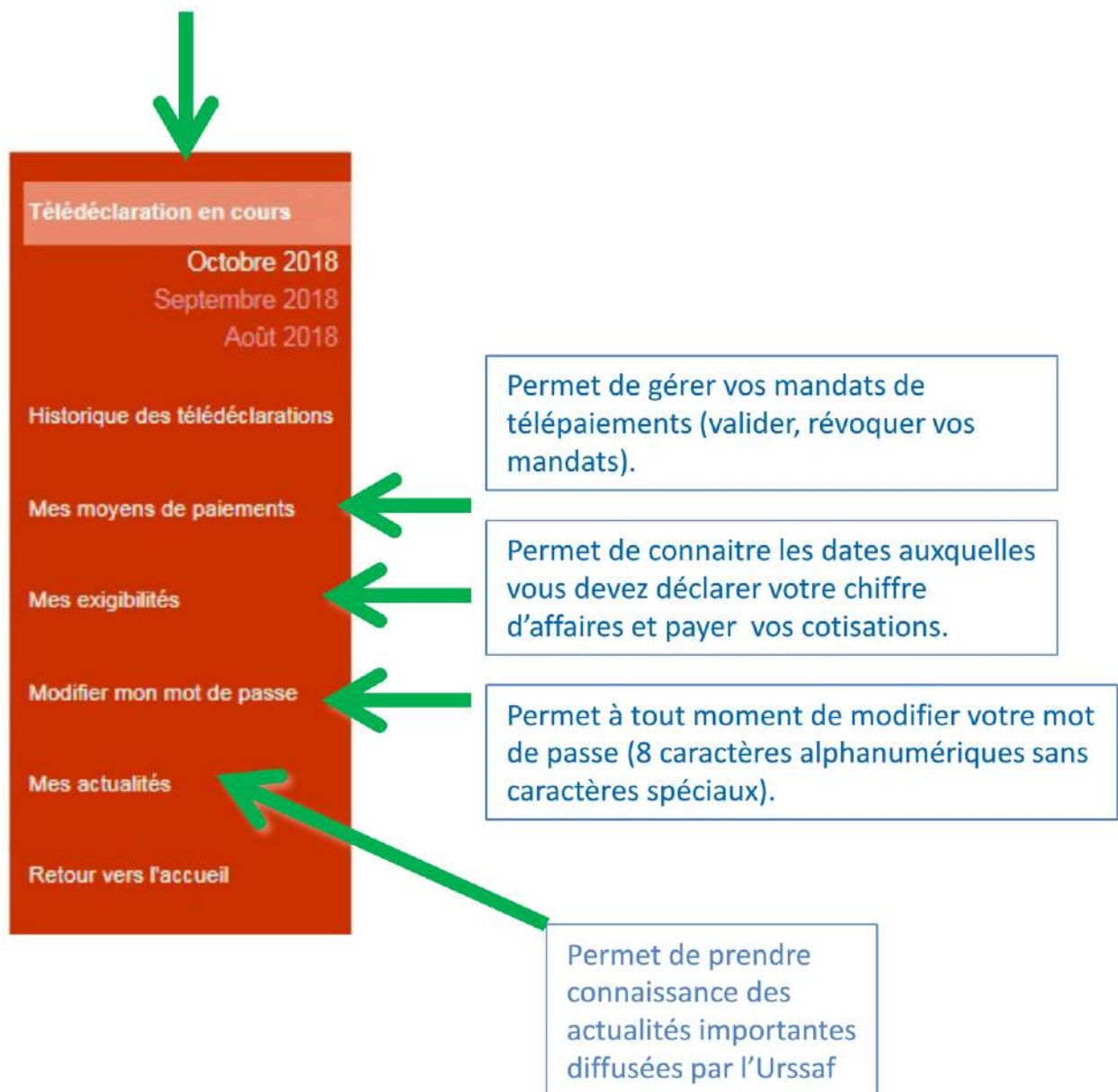
- Ma situation de compte
- Détail de mon compte
- Mes déclarations archivées
- Mes soldes créditeurs
- Mes soldes débiteurs
- Mes versements
- Mes accords de délai de paiement

- Echanges avec mon Urssaf
- Contacter mon Urssaf
- Ma boîte aux lettres
- Mes attestations
- Relevé de situation comptable

Les fonctionnalités de votre compte en ligne

Le Menu du compte en ligne

Autoentrepreneurs Artisans/Commerçants et autres activités dépendants de la Sécurité sociale des indépendants



Rappel : Autoentrepreneurs Artisans/Commerçants et autres activités dépendants de la Sécurité sociale des indépendants pour accéder à l'ensemble des informations de votre compte en ligne (Attestations, relevés de situation vous devez vous connecter sur le site www.secu.independants.fr.